



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 31 octobre 2019

## Soirée d'Halloween à Quimper

La fête d'Halloween donne lieu à une importante concentration de public et à des déambulations nocturnes tardives dans les rues de Quimper.

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens dans la nuit du 31 octobre prochain, le préfet du Finistère a pris des mesures temporaires suivantes, applicables du jeudi 31 octobre à partir de 17h au vendredi 1<sup>er</sup> novembre à 12h :

- le transport et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que la vente d'alcool à emporter, sont interdits dans le centre-ville de Quimper, à l'intérieur d'un périmètre délimité par les rues :

- |                     |                        |                        |
|---------------------|------------------------|------------------------|
| - rue Haute         | - rue de l'Hippodrome  | - rue de Locronan      |
| - allée de Locmaria | - rue de Brest         | - rue de Douarnenez    |
| - rue de la Déesse  | - rue des Doves        | - rue Du Couëdic       |
| - rue Ste-Thérèse   | - route de Kerfeunteun | - rue Bourg les Bourgs |
| - rue Jean Jaurès   | - rue du Manoir        | - rue de Pont l'Abbé   |
| - rue Le Déan       | - rue Abel Villard     |                        |
| - rue Saint-Julien  | - rue du Pontigou      |                        |

- l'accès à ce même périmètre est interdit aux véhicules et personnes transportant des matériaux dangereux (fusées de signalisation, fumigènes, artifices, etc.) pouvant être déversés sur la voie publique ou susceptibles d'être utilisés comme projectiles ;

- le dépôt de passagers par des services de transport spéciaux en provenance des établissements de nuit situés à Quimper et dans les communes voisines est interdit à l'intérieur de ce même périmètre ;

- l'achat, la vente au détail, l'enlèvement et le transport de tout produit inflammable, explosif, ou chimique (acides, carburants, artifices...), quel que soit son contenant, sont interdits sur tout le territoire de la commune de Quimper, à l'exception des produits destinés à l'alimentation d'appareils de chauffage individuels.

Ces mesures concourent à assurer la sécurité de tous. Le préfet du Finistère appelle chacun à faire preuve de responsabilité en adoptant un comportement apaisé, prudent et pacifiste pendant ces festivités.

En cas d'infraction, les contrevenants s'exposent à des sanctions.

Bonne fête d'Halloween !

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

 @Prefet29

 Préfet du Finistère